

URISCAMUNINCU

Bulletin municipal semestriel de la commune de Valle di Rustinu



Directeur de la publication : Christian Moracchini. Conception : Ours-Jean Caporossi. Rédaction : Ours-Jean Caporossi et Michel Novellini. Photos : Ours-Jean Caporossi, Jonathan Delaporte, Prosper Giovannoni et Christian Moracchini.



Numéro 24

Janvier 2026

Amis lecteurs,
à toutes les erreurs
accordez l'indulgence.
Il n'est de gros vaisseau
qui à la mer ne danse,
ni de pensée qui ne varie,
ni de sage au monde qui ne faillit.

Antone Petru Filippini (1529-1594)



- 1 : Le mot du maire
- 2 : Activité municipale
- 3 : Conseils municipaux
- 4 : Conseils municipaux (suite)
- 5 : Activité communale en images
- 6 : Elections
- 7 : Ça fait du bien en le disant
- 8 : Infos de la CCPP
- 9 : Le saviez-vous ?
- 10 : De choses et d'autres
- 11 : Culture
- 12 : Informations générales

Meilleurs vœux pour 2026
Pace e Salute per
2026

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs les Administrés, Cari Amichi,

Voici le dernier éditorial de ce mandat, six années de travail, de réunions et d'échanges avec l'Etat, la CdC et bien d'autres organismes, pour essayer, malgré de nombreux obstacles, de faire au mieux pour défendre les intérêts de notre commune.

Je tiens, ici, à remercier le Conseil Municipal dans son ensemble, qui, tout au long de cette mandature, m'a facilité la tâche et a toujours voté à l'unanimité les décisions prises lors de nos réunions, ainsi que nos employés communaux, qui n'ont jamais rechigné au travail, de jour comme de nuit.

Je souhaite donc poursuivre ce chemin avec vous, dans la confiance, le respect et l'écoute mutuelle. Il nous faudra fonctionner dans le même état d'esprit, celui de la cohésion et de l'union, car notre commune mérite le meilleur, et ensemble, en évitant les divisions, afin d'être prêts pour les rendez-vous et les défis qui nous attendent.

Je vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2026 auprès de vos proches, remplie de santé et de joie.

Christian Moracchini

zone inondable de Via Nova

Le 22 juillet, à Corte, une réunion s'est tenue concernant la zone inondable de Via Nova, avec les services de l'Etat, la Communauté de Communes Marana Golo (CCMG), la Communauté de Communes Pasquale Paoli (CCPP), et les maires des communes concernées. En ce qui concerne Valle di Rostino, le maire Christian Moracchini et les riverains de Via Nova souhaitent que la CCMG, dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), mette en place les moyens nécessaires à la réduction des risques d'inondation, notamment par la création d'une digue de protection ou tous autres travaux permettant la protection des personnes et des biens. Le 15 décembre, une nouvelle réunion d'étude a eu lieu en mairie avec des représentants de la CCMG et de la CCPP.

marquage des routes : suite et fin

Après une grande partie des routes départementales de la commune, la RD15B (tronçon du col de Cerna à Pastureccia) bénéficie enfin elle aussi d'un marquage au sol matérialisé.

escalier de la mairie

Après l'aménagement de l'entrée de la mairie (voir U Riscamunincu n°23), ce sont l'escalier et le perron qui ont été refaits à neuf et dotés d'un dallage anti-dérapant.

programme « Villages d'Avenir »

Le 27 août, en la mairie de Castellu di Rustinu, les maires de Bisinchi, de Castellu di Rustinu et de Valle di Rustinu ont accueilli des responsables du programme « Villages d'Avenir », afin de parler du patrimoine, sujet important dans les communes rurales. En ce qui concerne notre commune, ce sont l'église Saint-Michel et la chapelle de Valle qui ont été les sujets de demande d'avis et de conseils techniques et logistiques prodigués par les techniciens du programme (rappelons que celui-ci n'est pas accolé à une enveloppe budgétaire).

jury d'assises pour 2026

Le 11 septembre a eu lieu à Omessa le tirage au sort pour l'établissement de la liste de l'année 2026 des jurés d'assises (un juré est un citoyen tiré au sort sur les listes électorales pour siéger à la cour d'assises). Cette année, une électrice de la commune a été tirée au sort. Elle sera donc susceptible, si elle est retenue, de participer, aux côtés des magistrats professionnels, aux procès criminels de 2026.

optimisation des contrats EDF communaux

Le 18 septembre, réunion en mairie avec un responsable EDF, à l'issue de laquelle une adaptation de la puissance des compteurs municipaux a été effectuée en fonction de la consommation annuelle. Cette mise à jour permettra à la commune d'économiser 524 € par an.

vidéo-surveillance

Suite aux récents actes de malveillance survenus dans la région, un projet de vidéo-surveillance est à l'étude. Il s'agirait d'installer une caméra, alimentée par panneau solaire, à l'entrée de chaque hameau (Casa Pitti, Grate, Terlaghja et Valle) au niveau des passages canadiens. Ces caméras seraient placées de telle manière qu'aucune habitation ne soit filmée, et les images ne seraient consultées qu'en cas de délit constatés. Le cout total sera subventionné à 80% par la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

la fibre optique

Les travaux d'enfouissement de la fibre optique se sont déroulés en cette fin d'été sur la commune. Les tronçons amiantifères seront réalisés dans un second temps, par une entreprise spécialisée, et terminés en début d'année 2026. En attendant le branchement final, dès début octobre plusieurs foyers ont pu être équipés de cette nouvelle technologie grâce à un branchement provisoire en aérien.

le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Corse

Le 5 novembre, présentation en mairie du CAUE de Corse, organisme qui propose un accompagnement aux communes ainsi qu'aux particuliers sur les projets de construction, extension, rénovation ou réhabilitation.

réunion de la commission de contrôle des listes électorales

Le 12 décembre, une réunion de la commission de contrôle des listes électorales s'est réunie en mairie. Elle a validé 13 radiations et 7 nouvelles inscriptions. Ce qui donne, au 31 décembre 2025, 175 inscrits sur la commune. Une nouvelle réunion obligatoire aura lieu avant les élections municipales de mars 2026. Elle est fixée au jeudi 19 Février à 14h30.

Tous les numéros du U Riscamunincu (du n°1 au n°24) sont disponibles sur le site Internet de la commune

compte rendu des conseils municipaux

conseil municipal du 26 juillet

3

Début de séance à 16h00. Le conseil municipal s'est tenu avec 9 élus présents sur 11, 2 élus étant absents. A l'ordre du jour :

- Délibération de mise en œuvre du débroussaillement légal (OLD)
- Délibération d'intégration d'un bien sans maître (parcelle D184)
- Décision modificative : Intégration du projet de Santa Maria suite aux lettres de financement CDC/ETAT.
- Création d'un poste d'Agent technique.
- Arrêté de subvention du fossé de Casa Pitti

- Délibération de mise en œuvre du débroussaillement légal (OLD) :

Le maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un partenariat avec l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) pour la mise en œuvre et le suivi du débroussaillement légal sur la commune.

- Délibération d'intégration d'un bien sans maître :

Le maire informe le conseil municipal de l'acquisition d'un bien sans maître (parcelle D184) par la commune.

- Décision modificative : Intégration du projet de Santa Maria suite aux lettres de financement CDC/ETAT.

Le maire informe le conseil municipal que le financement prévu pour les travaux de la première tranche du chantier de Santa Maria di Riscamone n'a pas pu être intégré dans le budget 2025, les arrêtés de subvention n'ayant pas été reçus dans les délais prévus. Ces arrêtés étant parvenus, il convient donc de modifier le budget en conséquence.

- Création d'un poste d'Agent technique :

Le départ à la retraite d'un agent municipal entraîne le recrutement d'un nouvel agent. Dans un premier temps, le maire propose au conseil municipal la création d'un contrat à mi-temps (17,50 heures hebdomadaires),

Ces quatre délibérations sont adoptées à l'unanimité des présents.

- Questions diverses :

Les questions suivantes ont été abordées : La réunion à Corte avec le sous-préfet et les organismes concernés de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au sujet de la zone inondable de Via Nova, et le réseau d'eau d'arrosage du hameau de Valle. La séance est levée à 17h30.

conseil municipal du 27 septembre

Début de séance à 15h00. Le conseil municipal s'est tenu avec 6 élus présents sur 11, 2 élus représentés, 2 élus étant excusés et 1 élu étant absent. A l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour la vidéosurveillance
- Demande de subvention pour la sonorisation de l'église Saint-Michel
- Acquisition d'un terrain réservoir AEP Grate
- Achat cuisine (villa B)
- Questions diverses (Procédure Terrain U Campitellu, dégâts villa).

- Demande de subvention pour la vidéosurveillance :

Le maire propose qu'une demande de subvention concernant l'installation d'une vidéo-surveillance sur la commune (voir page 2, ndlr) soit effectuée auprès de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), afin de financer ce projet (avec une subvention de 80%).

- Demande de subvention pour la sonorisation de l'église Saint-Michel :

Le devis pour le projet de la sonorisation de l'église Saint-Michel a été reçu en mairie. Bien que la somme soit relativement peu élevée, le maire propose d'effectuer une demande de subvention (80%) auprès de la DETR.

- Acquisition d'un terrain réservoir AEP Grate :

Le réservoir d'eau potable de Grate est situé depuis sa construction sur un terrain privé sur lequel se trouvent des tombes. Afin de régulariser cette situation, le maire propose que la commune achète ce terrain (tout en laissant un accès aux sépultures).

- Achat cuisine (villa B)

Le locataire de la villa B ayant décidé de quitter les lieux, il propose de vendre à la commune la cuisine intégrée qu'il a fait installer à ses frais. Cette installation apportant une plus-value au logement, le maire propose que la mairie effectue cette acquisition.

Ces quatre délibérations sont adoptées à l'unanimité des présents.

- Questions diverses (Procédure Terrain U Campitellu, dégâts Villa).

Concernant, le terrain U Campitellu, malgré la bonne volonté communale, aucun accord n'ayant pu être conclu avec la partie adverse, et après consultation avec l'avocat de la commune, la décision a été prise d'ester en justice.

La villa C ayant subi de nombreuses malfaçons, un expert en bâtiment a été chargé de faire un état des lieux afin de décider des travaux impératifs à effectuer.

Autres questions abordées : Réfection du toit de l'église Saint-Michel, avec installation de gouttières, réfection de la chapelle de Valle (suppression des crépis extérieurs et intérieurs), le fossé de la route communale de Casa Pitti, les toits des réservoirs AEP de Campu Rossu, achat par la commune d'une maison à Valle afin d'en faire un logement communal, procédure en cours d'un abandon de bien sans maître à Valle. La séance est levée à 16h15.

Le procès-verbal officiel des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la commune via l'onglet « Vie municipale ».

compte rendu des conseils municipaux (suite) 4

conseil municipal du 29 novembre

Début de séance à 15h00. Le conseil municipal s'est tenu avec 8 élus présents sur 11, 1 élu étant représenté et 2 élus étant absents. A l'ordre du jour :

- Adoption des 3 RPQS (Rapports Prix et Qualité des Services) eau, assainissements collectif et non collectif.
 - Adhésion à la convention de participation pour la couverture des risques Santé/Prévoyance des agents par le Centre de Gestion de Haute-Corse.
 - Vente de la parcelle bâtie D184 intégrée au patrimoine par la procédure des « Biens sans Maître ».
 - Adhésion au Conseil de l'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.
 - DM concernant le fossé de Casa Pitti
- Adoption des 3 RPQS (Rapports Prix et Qualité des Services) eau, assainissements collectif et non collectif :
Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation des 3 rapports annuels sur le prix et la qualité des services (RPQS) de l'eau, et des assainissements collectif et non collectif. Ces 3 rapports doivent être présentés au Conseil municipal, ils sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.
- Adhésion à la convention de participation pour la couverture des risques Santé/Prévoyance des agents par le Centre de Gestion de Haute-Corse :
La commune souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention conclue par le Centre Départemental de Gestion de la Haute-Corse (CDG2B). Le maire propose d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance et santé conclue par le CDG2B et le groupement Mutuelle Nationale Territoriale-Mutuelle de la Corse (MNT-MDC), à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Vente de la parcelle bâtie D184 intégrée au patrimoine par la procédure des « Biens sans Maître » :
Le maire expose au Conseil municipal que l'immeuble figurant au cadastre sur la parcelle D184 a fait l'objet d'une procédure de « Biens sans Maître » et a été incorporé dans le domaine communal. Un résident de la commune s'étant porté acquéreur, le maire propose de lui vendre ce bien, les frais administratifs étant supportés par l'acquéreur
- Adhésion au Conseil de l'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement :
Le maire propose l'adhésion de la commune au Conseil de l'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Corse, organisme qui offre un accompagnement aux communes ainsi qu'aux particuliers sur les projets de construction, extension, rénovation ou réhabilitation.
- DM concernant le fossé de Casa Pitti.
Il s'agit d'une décision modificative du budget afin d'inscrire le projet du fossé de la route communale de Casa Pitti à l'exercice comptable de 2025,

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité des présents.

La séance est levée à 16h15.

le 11 novembre, dépôt de gerbe aux Monuments aux Morts



le 22 novembre, premières neiges sur la commune...



U Riscaminincu n°24

Janvier 2026

actualité communale en images

5

apéritif municipal du 16 août



Comme chaque année, l'apéritif du 16 août a été l'occasion de se retrouver pour une soirée conviviale. La partie dinatoire a été assurée par Tony Santini et son équipe, avec un dessert original, la partie musicale étant menée rondement par le duo Christian Caporossi et Jean Pietri.

37^{ème} Rallye Corte-Centre Corse



Le 20 septembre, le 37^{ème} rallye Corte Centre-Corse est passé sur notre commune à l'occasion des deux épreuves spéciales ES1 et ES3 (à partir du col de Serna jusqu'au-dessus de l'église Saint-Michel). Parmi les concurrents, François-Xavier Moracchini (sur Volkswagen Polo Rally2, voir la photo ci-contre) a fait excellente figure puisqu'il a terminé deuxième de l'épreuve remportée par Paul-André Mariani sur Citroën C3 Rally2. En amont de l'épreuve, il est abnormal que des concurrents aient effectué des « reconnaissances sauvages » à toute vitesse sur route ouverte avec des voitures classiques, de jour comme de nuit. Ces reconnaissances doivent se dérouler à allure normale, dans le respect du code de la route et sans excès de vitesse. Elles servent à analyser le parcours et à corriger les notes, et non à mettre en danger la vie des villageois.



Le 11 octobre, c'est le Rallye Corse Historique 2025 qui a traversé Valle di Rostino

départ à la retraite



Jean-Pierre Gaspari, après 23 ans de bons et loyaux services municipaux, a fait valoir ses droits à la retraite le 13 septembre.

U Riscamunincu se joint au maire, au conseil municipal et à ses collègues, pour lui souhaiter une longue et paisible retraite dans son village d'adoption de Ponte Novu.

Chantier des travaux pour l'enfouissement de la fibre optique sur la commune



colombarium

Un deuxième colombarium de 10 emplacements est désormais disponible sur la planche inférieure du cimetière. Il sera mis en service lorsque le premier sera entièrement occupé.

Un aménagement de la voie de circulation a également été réalisé afin de faciliter la circulation des véhicules de service



U Riscamunincu n°24

I
VALLE DI ROSTINO

Janvier 2026

élections

la réforme des élections municipales (communes de moins de 1000 habitants)

Lors des prochaines élections municipales en mars 2026, s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il s'agira désormais d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de 1 000 habitants et plus. Les nouvelles modalités de liste et de scrutin, à partir de 2026, sont les suivantes :

scrutin de liste. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à 2 tours, avec dépôt de listes comportant au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus 2 candidats supplémentaires, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

*NDLR : le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de certains noms sur le bulletin de vote, n'est plus possible à compter de 2026.
Les bulletins modifiés seront considérés comme nuls. Il est donc désormais inutile de se munir d'un stylo pour venir voter !*

liste de candidats. La liste doit comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir (11 dans notre cas). Elle peut comporter 2 candidats supplémentaires (12 ou 13 dans notre cas) au maximum, et elle est considérée complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins (10 ou 9 dans notre cas). En deçà de 9 candidats, il y a impossibilité de participation à l'élection.

parité. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. En cas d'un nombre pair de conseillers, la liste devra comporter autant d'hommes que de femmes. En cas d'un nombre impair de conseillers, il devra y avoir un écart égal à 1 entre le nombre d'hommes et de femmes. L'alternance homme/femme devra être strictement respectée (dans notre cas 6 hommes et 5 femmes ou 6 femmes et 5 hommes). La parité alternative devra être respectée en cas de liste non complète (9 ou 10 candidats) ou en cas de liste complète avec 1 ou 2 noms supplémentaires (12 ou 13 candidats).

tête de liste. La personne qui se présente au poste de maire n'est pas forcément la « tête de liste » inscrite sur le bulletin de vote. Au cas où aucune disposition législative ou réglementaire n'impose au candidat à la tête d'une liste aux élections municipales de se présenter comme candidat à l'élection du maire.

mode de scrutin. Au 1er tour de scrutin, il est attribué à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de 4 sièges à pourvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de 4 sièges à pourvoir (« prime majoritaire »). Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris donc celle qui a obtenu la moitié des sièges) à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, ce qui donnerait, dans le cas de notre commune, avec 11 postes à pourvoir et 2 listes en présence : si la liste A réunit plus de 50% des suffrages exprimés, et la liste B moins de 50%, alors :

La liste A obtiendrait : $11/2 = 5,5$ soit 6 élus, $+ (11-6=5) / 2 = 2,5$, soit 3 élus, ce qui ferait au total 9 élus.

La liste B obtiendrait 11-9 = 2 élus.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

NB1 : Lors du premier tour, la condition d'avoir un nombre de suffrages égal au quart (25%) de celui des électeurs inscrits pour être élu n'est plus exigée.

NB2 : Une liste ayant obtenu moins de 5% des suffrages exprimés n'est pas admise à la répartition des sièges.

NB3 : *s'il n'y a qu'une liste candidate (même incomplète), elle sera forcément élue au 1er tour et il n'y aura qu'un tour. S'il y a deux listes candidates, il n'y aura également qu'un tour. S'il y a 3 listes et plus, si une liste détient la majorité absolue des suffrages à l'issue du 1er tour, il n'y aura pas de second tour non plus, et si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour, il est alors procédé à un deuxième tour.*

listes présentes au second tour. Ce sont les mêmes règles que pour les communes de 1000 habitants et plus. Seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu au 1er tour un nombre de suffrages au moins égal à 10 % du total des suffrages exprimés.

conseillers communautaires. La désignation des conseillers communautaires suivant l'ordre du tableau n'est pas modifiée. Les candidats au(x) poste(s) de conseillers communautaires ne seront pas mentionnés dans la déclaration de candidature ni sur le bulletin de vote.

élection des adjoints par liste paritaire. Les adjoints devront désormais être élus par liste à la majorité absolue. La liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Autrement dit, en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints, la liste devra comporter autant d'hommes que de femmes. En cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints, il devra y avoir un écart égal à 1 entre le nombre d'hommes et de femmes.

commission de contrôle des listes électorales. La commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

A compter de mars 2026, les membres de la commission de contrôle seront désormais au nombre de 5 conseillers municipaux si 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

chez ces gens-là (Ours-Jean CAPOROSSI, d'après un texte de Jacques Brel)

D'abord, il y a l'Américain, avec son teint de carotte et ses cheveux de paille, qui veut rendre l'Amérique plus grande encore, qui se veut le roi du monde, qui veut annexer le Canada, le Groenland, le canal de Panama, et même la planète Mars, qui, par ses décisions et ses prises de positions plus ou moins incohérentes, ne sème que chaos, désolation, sang et larmes, qui ambitionne d'obtenir le Prix Nobel de la Paix, et dont le pays dispose de l'arme nucléaire...

Et puis, il y a Le Russe, avec sa démarche de pingouin, qui dirige sans partage le plus grand pays du monde, qui élimine ses opposants, qui pratique le mensonge d'Etat, qui bafoue les principes démocratiques les plus élémentaires, qui rêve d'une nouvelle Union Soviétique, qui, sous prétexte de protéger son pays, veut repousser sans fin ses frontières avec l'Europe, qui se fout de l'Américain comme de sa première vodka, et dont le pays dispose de l'arme nucléaire...

Et puis il y a le Chinois, le prince rouge, avec sa rondeur, son éternel mystérieux sourire et sa démarche débonnaire qui le fait ressembler à un ours, président à vie du Parti Communiste Chinois, dirigeant le plus puissant et le plus autoritaire depuis Mao Tsé Tound, qui règne sur un milliard quatre cents millions d'individus, qui, comme l'avait prédit Alain Peyrefitte, a réussi, par ses brutales réformes capitalo-communistes, à éveiller la Chine, et dont le pays dispose de l'arme nucléaire ...

Et puis il y a le Coréen du Nord, avec son air de gros Bouddha, qui poursuit sans fin un programme de destruction massive, qui s'engage dans une série d'actions provocatrices, notamment des essais de missiles, qui est accusé de violations généralisées des droits de l'homme, de recours à la torture, de détention sans procès et d'exécution d'opposants politiques, et dont le pays dispose de l'arme nucléaire...

Et puis il y a l'Israélien, mis en cause dans des affaires de corruption, de fraude et d'abus de confiance, qui bafoue toutes les résolutions de l'ONU, qui veut créer un « Grand Israël, au détriment des populations autochtones, pour qui, derrière tout Palestinien se cache un terroriste du Hamas, qui est prêt à embraser tout le Moyen Orient pour arriver à ses fins, et dont le pays dispose de l'arme nucléaire.

Et puis il y a les autres, la deuxième division, tout aussi peu recommandables, l'Iranien, le Turc, l'Indien, le Pakistanais ... et d'autres encore, chacun trouvera les siens, dont les pays disposent ou vont disposer, à plus ou moins long terme, de l'arme nucléaire...

Chez ces gens-là, dialogue, démocratie, opposition, émigrés, sentiments, respect, sont des mots qui sont bannis de leur vocabulaire respectif. Ces gens-là nous laissent imaginer quel sera le monde de demain. Ces gens-là, au nom de leur idéologie et/ou de leur religion, vont-ils amener la planète jusqu'à l'apocalypse finale ?

missive à Coluche (OJC)



« Cher Coluche, tu sais, rien n'a vraiment changé depuis que tu nous as quittés. Comme tu le dirais si bien, « les cons n'arrêtent pas de voler, les autres de les regarder ! ». Ah si ! les restaurants du cœur que tu as créé il y a 40 ans n'ont jamais eu autant de succès ! De 8,5 millions de repas distribués en 1985, on est passé à 170 millions en 2024 ! En effet, les riches sont de plus en plus riches et il y a de plus en plus de pauvres. La plupart de nos femmes et hommes politiques ne sont plus à la hauteur des enjeux. Et puis tiens, là tu vas bien rire, on change de gouvernement tous les 3 mois... et peut-être que bientôt la marine nationale prendra la barre du navire (de la galère ?) France ! Sinon, tu vois, cher Coluche, rien n'a vraiment changé depuis que tu nous as quitté... ».

Michel Colucci, dit Coluche, aurait eu 82 ans le 28 octobre 2025.

le 10 novembre 2015... (OJC)

Il y a 10 ans, le 13 novembre 2015, à Paris, au Stade de France et aux terrasses des bars-restaurants Le Carillon, Le Petit Cambodge, Le Café Bonne Bière, La Casa Nostra, La Belle Equipe et le Comptoir Voltaire, les attentats terroristes ont fait 132 morts et plus de 400 blessés. En hommage à toutes les victimes, l'auteur compositeur interprète Damien Saez a composé dans son projet « Le Manifeste : L'oiseau liberté & Prélude Acte II », publié le 9 décembre 2016, la chanson « Les Enfants Paradis » dont voici un extrait :

« Ils étaient amoureux ceux qui se sont blottis, l'un contre l'autre, à deux, contre la tyrannie. Ils étaient comme toi, ils étaient comme moi. Ils n'étaient pas guerriers mais ils sont morts au combat. Ils étaient coeurs d'amour, ils étaient coeurs qui bat, qui battra toujours, même en dessous la croix. Ils étaient ces amis que je ne connaissais pas. Ils étaient mon pays et le tien je crois. Ils resteront Paris. Paris se souviendra toujours de ces amis dont la lumière brillera. Ils s'appelaient je t'aime, ils s'appelaient jeunesse, ils s'appelaient poèmes, ils s'appelaient tendresse, ils s'appelaient frangines, ils s'appelaient frangins, ils s'appelaient gamines, ils s'appelaient gamins, ils s'appelaient les enfants de la France, de tous les horizons et de tous les prénoms... »



infos de la CCPP



composition du nouveau conseil communautaire

La recomposition du conseil communautaire est un exercice rituel de la fin d'une mandature, auquel les élus doivent donc se prêter en vue des élections municipales de 2026. Chaque conseil municipal devra délibérer sur la répartition des sièges entre les différentes communes, en respectant bien sûr les conditions de majorité qualifiée. Chaque commune obtient un nombre de sièges proportionnel à sa population. La majorité des territoires (16 sur 42) a vu sa population baisser, ainsi Morosaglia passe de 1100 à 961 habitants et perdrait deux sièges au sein du futur conseil, passant de 9 à 7, au profit des communes alentour (Moltifao, Omessa ou Castellu di Rustinu) qui ont vu leur population augmenter. Au total, le territoire de la CCPP n'a perdu que sept habitants, passant de 6231 à 6224. Le prochain conseil communautaire pourrait être réduit de quelques conseillers, et passer à 59 voire à 55 sièges contre 60 actuellement. Quant à la répartition des sièges, en fonction des choix des communes, une grosse vingtaine reviendrait toujours au quarté de tête : Morosaglia, Moltifao, Omessa et Castellu di Rustinu.

désertification médicale

Depuis le classement le 12 juin dernier du territoire de l'intercommunalité en "zone rouge" (c'est-à-dire comme un endroit "à fort indice de vulnérabilité") par le ministère du Travail, de la Santé, de la Famille et des Solidarités, des réunions se multiplient entre les divers acteurs concernés afin de trouver des solutions face à la désertification médicale.

La dernière en date, le 30 juillet, avec la direction l'ARS Agence Régionale de Santé), la présidence de la CCPP, les représentants de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), de l'État, et des infirmiers libéraux en exercice sur le territoire, a permis d'évoquer concrètement le lancement de deux dispositifs, l'un concernant la médecine générale et l'autre, les spécialités, qui soient adaptés à la réalité du territoire de la CCPP.

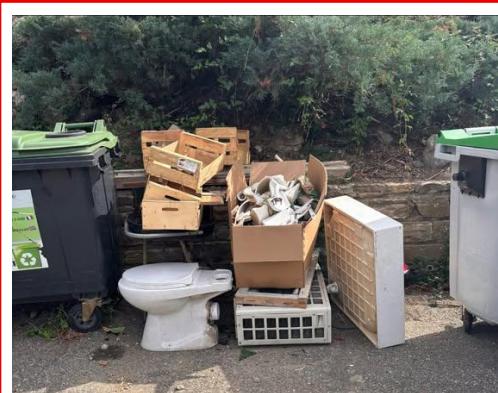
Le premier découle directement du principe de "solidarité territoriale" et porte sur la médecine de premier recours : "Il s'agit de solliciter des médecins généralistes en périphérie du territoire afin qu'ils effectuent des consultations mensuelles à hauteur de deux à quatre demi-journées par mois sur place, sur la base du volontariat et sur un point fixe", détaille la directrice départementale de l'ARS. Derrière cette première action, un objectif : permettre aux habitants qui n'ont pas de médecin traitant, de disposer de cette ressource médicale. Une mesure qui concernerait au total 231 habitants sur le territoire de la CCPP. Début septembre, l'ensemble des médecins généralistes du territoire et du Cortenais seront donc conviés à une réunion pour déterminer les détails de cette nouvelle offre de soins.

Le second évoque le projet d'ouverture d'une maison de santé pluridisciplinaire afin d'apporter des réponses "plus poussées et territorialisées" en matière de spécialités, avec la venue de médecins spécialistes qui apporteraient une réponse pertinente à la population. Des locaux d'ores et déjà disponibles seront mis à disposition gratuitement à Ponte Leccia par la municipalité de Morosaglia. Par ailleurs, l'intercommunalité est en train d'étudier la possibilité d'aménager, dans ses locaux, à Francardo, un espace supplémentaire dédié aux professionnels de santé.

La mise en place de cet exercice coordonné permettra de renforcer l'offre de premier recours, en incitant des médecins à s'installer sur le territoire, et celle de second recours, avec des vacations de médecins spécialistes. L'ARS financera pour ces deux dispositifs, l'équipement nécessaire aux professionnels de santé, et communiquera auprès de l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) et de l'Ordre National des Médecins (ONM) pour faire savoir aux professionnels qu'un accueil gratuit de solidarité est mis à disposition pour des consultations spécialisées. Il reviendra au prochain conseil communautaire, élu en mars 2026, de participer, dans la mesure de ses compétences, à ce projet, afin de faire face à la désertification médicale au sein de la CCPP.

médaille d'argent !

D'après les derniers chiffres de l'Observatoire des déchets Ménagers Corsica (ODEM), la CCPP affiche le deuxième meilleur taux de tri de l'île, derrière la com'com Calvi-Balagne. Sur son territoire, 50% des déchets produits sont triés alors que la moyenne régionale est de 14%. Le SYVADEC (Syndicat de Valorisation des Déchets en Corse), quant à lui, ajoute : « la CCPP fait beaucoup de choses. Nous, nous mettons en place les filières, mais le reste revient à la com'com qui ne dispose pas de moyens supplémentaires, mais est très attachée au sujet. Récemment, elle a fait des efforts techniques de sensibilisation et sur sa fiscalité... ». De plus, après plusieurs prises de décisions efficaces (rationalisation des points de collecte, mise en place du porte-à-porte dans plusieurs communes, réaménagement des tournées...) le prix de la tonne des déchets triés est passé de 408 € à 372 €. Enfin, toujours dans l'optique de réduire le volume de collecte, la CCPP travaille sur un nouvel axe : les biodéchets, en installant des composteurs partagés (22 dans 15 communes), en distribuant des composteurs individuels (1500 environ à ce jour) et en formant 2 agents au compostage, pour faire de la pédagogie. Sans oublier une campagne permanente de communication (notamment sur facebook).



Des encombrants ont à nouveau été déposés près des bacs de tri du hameau de Valle. Merci de bien vouloir respecter les règles de vie en communauté.

Rappel : Les encombrants sont ramassés par la CCPP sur rdv au 0495323408

Le saviez-vous ?

Les gardiennes de la nuit (Angelina César)

Ces gardiennes de la nuit... ces mal aimées toujours victimes de fausses croyances :

« attention... elles s'accrochent aux cheveux... elles transmettent des maladies... elles sucent le sang de leur victime... elles portent malheur... »

Rien de tout ça n'est vrai.

Les chauves-souris sont des petits mammifères, les seuls sachant voler. Elles vivent entre 10 et 20 ans voir plus, et pèsent entre 5 et 7 grammes pour les plus petites. Les femelles donnent naissance à un seul petit dans l'année. En quelques secondes, grâce à l'écho des ultrasons qu'elles émettent, elles peuvent calculer les distances et s'orienter, elles sont donc capables d'éviter des obstacles et de localiser leurs proies.

Une seule chauve-souris dévore chaque nuit 3000 insectes, moustiques, papillons de nuit, hannetons, moucherons etc., soit l'équivalent d'un tiers de son poids, régulant ainsi le nombre d'insectes.

Alors utile ou pas ?



En Corse 22 espèces ont été identifiées dont une espèce endémique le **MURIN de CORSE** ou **MYOTIS NUSTRALE** cette espèce est unique au monde mais menacée de disparaître. Il reste moins de mille individus. Cette chauve-souris mesure 41 à 50 mm, son envergure est de 250 à 300 mm et elle pèse de 7 à 12 g. Son dos est recouvert d'un pelage gris-brun, son ventre est blanc et possède une tache noire pigmentée sur la lèvre inférieure. Elle présente un museau rose et de longues oreilles et se distingue par la fréquence de ses émissions d'ultrasons plus élevée que chez les autres Murins.



U Riscaminincu n°24

Des efforts de conservation sont essentiels pour assurer la survie de cette espèce, notamment la protection de son habitat, et des campagnes de sensibilisation du public ont leur importance écologique.

Les chauves-souris corses font face à des menaces similaires à celles du continent, mais certaines sont particulièrement impactées sur l'île :

- abandon du bâti rural et fermeture des cavités, arbres morts, réduisent leurs lieux de refuge,
- destruction intentionnelle des colonies,
- urbanisation, pollution lumineuse
- usage de produits chimiques qui affecte les insectes réduisant les sources de nourriture.



Ces différentes espèces sont des alliées précieuses notamment pour les viticulteurs et agriculteurs corses car elles consomment des insectes ravageurs comme le ver de la grappe ou les mouches de l'olivier, aidant ainsi à réduire l'utilisation de pesticides.

Que faire si vous avez des chauves-souris chez vous ?

Ne surtout pas les tuer ou les déplacer.

Appeler SOS chauves-souris : 04 95 47 45 94 ou 07 67 77 11 27 pour connaître la marche à suivre et avoir des conseils.

RAPPEL : Les chauves-souris étant une espèce protégée, les tuer, les capturer, les blesser, détruire, altérer ou dégrader leurs sites de reproduction ou de repos est passible de sanctions allant jusqu'à 3 ans de prison et 150 000 € d'amende (article L415-3 du code de l'environnement).

La chauve-souris dans le monde :

- En Chine elles sont synonyme de bonheur.
- En Afrique elles symbolisent l'âme du défunt.
- En Indonésie et en Amérique du Sud on les considère comme protectrices des maisons.
- En Papouasie, les chauves-souris sont les gardiennes de la mort, l'empêchant de se répandre sur terre.

Pour plus d'informations vous pouvez visionner le film « *Les ailes du maquis* » disponible gratuitement sur YouTube ou vous rendre sur le site : <https://chauvesourisce.org>

Merci à Kate Derrick, du Groupe Chiroptères Corse, pour son aide et le prêt de photos qui m'ont permis d'illustrer cet article.
Groupe Chiroptères Corse, 7 bis rue Colonel Feracci, BP37, 20250 CORTE.

Janvier 2026

de choses et d'autres...

cent'anni fà : l'année 1926 à Valle di Rustinu (OJC)

L'année 2025 ayant été, comme 2024, bien agitée, c'est le moins que l'on puisse dire, que nous réservera 2026 ? Allez donc savoir ! En revanche on sait ce qu'il s'est passé à Valle di Rustinu, il y a cent ans, en 1926. U Riscamunincu vous dit tout !

Donc, en ce qui concerne notre commune, celle-ci compte alors 554 habitants (la Corse en compte 289890), et son maire, nouvellement élu en 1925, est Jean-Baptiste Ambrosi. Il a succédé à Mathieu Giovannoni qui occupait la fonction depuis 1912.

Au niveau de l'état civil, on enregistre les naissances de Constance Muscatelli (à Valle), de Jeanne Bruschini (à Valle), de Martin Pasquini (à Terlaghja), de Marie-Dévote Giovannoni (à Grate), d'Elisabeth Bruschini (à Terlaghja), de Marie-Rose Ferrandi (à Valle), de Simone Ciavaldini (à Valle), de Marie-Virginie Moracchini (à Grate) et de Marie Filiberti (à Casa Pitti), ainsi que les décès de Marie-Madeleine Rossi (à Casa Pitti) et de Virginie Moracchini (à Grate). Enfin, comme en 1925, pas de carnet blanc en 1926 puis qu'aucun mariage n'a été célébré sur la commune cette année-là. Voilà, c'était il y a 100 ans à Valle di Rustinu.

quelques maximes frappées au coin du bon sens (Michel Novellini)

« je n'ai pas peur de la mort mais je préfère ne pas être là quand elle se présentera. » (Woody Allen).

« Atteindre mon seuil d'incompétence et ne pas m'en apercevoir » (Principe de Peter).

Un mot d'Epicure, maître de l'ascèse, dont le nom évoque étrangement l'inverse à savoir le luxe et l'hédonisme, les plaisirs sans limite : « L'homme qui ne se contente pas de peu ne sera jamais content de rien ».

et aussi, sur le pouvoir :

« Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser » (Montesquieu).

« Toute classe qui aspire à la domination doit conquérir d'abord le pouvoir politique pour représenter à son tour son intérêt propre comme étant l'intérêt général » (Karl Marx).

site archéologique de Riscamone

Dans le cadre de la restauration et de la valorisation patrimoniale du site de Santa Maria de Riscamone, l'entreprise ArkeMine a réalisé le 29 septembre la mise au jour du tapis de mosaïque situé à l'intérieur de l'église romane afin d'en évaluer la surface conservée. Au total, c'est une surface de près de 20 m² qui a été ouverte pour reconnaître les limites du sol de mosaïque de la basilique paléochrétienne.

Un restaurateur/conservateur est intervenu le 9 octobre afin de réaliser un diagnostic sanitaire de cette mosaïque et préparer la formulation de propositions de dépose et de restauration. Au terme de l'intervention, un relevé photogrammétrique des vestiges a été réalisé. L'ensemble des sondages a ensuite été refermé avec prise en compte des recommandations du restaurateur/conservateur. La mosaïque a ainsi été recouverte d'une couche de quelques centimètres de sédiments fins, puis de géotextile, puis par les déblais de tout-venant. Le mobilier archéologique (en faible quantité) ainsi que des prélèvements de charbons et mortiers ont été conditionnés et inventoriés afin d'être transportés et étudiés dans les locaux de la société Arkemine. Le 10 octobre, une rencontre a réuni les principaux acteurs concernés par le projet de restauration de l'édifice (le service Patrimoine de la CdC, la DRAC, le Musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal (Rhône) et son service Atelier de Restauration de Mosaïques et Enduits Peints, et la FAGEC, la municipalité...). Différents échanges ont été engagés permettant ainsi à la mairie d'avancer le montage du projet.

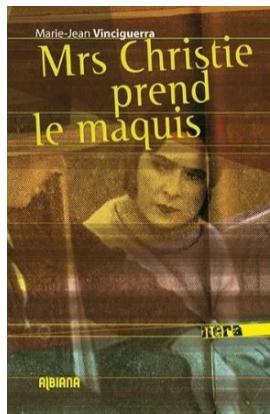


Concernant les mosaïques, Christophe Laporte, responsable de l'Atelier de restauration de mosaïques du musée et sites gallo-romains de Saint-Romain-en-Gal (Rhône) rend compte ainsi de son expertise sur les mosaïques :

« C'est une très belle mosaïque, très rare, plutôt bien conservée, avec des décors que l'on peut dater du IVème-VIème siècle. C'est un ouvrage polychrome, sur lequel quatre couleurs sont identifiées : du bleu-noir, du blanc, et du rouge, ce qui est classique, et du rose qui permet de créer un modèle dans les motifs de peltes (petits boucliers légers en forme de croissant/lunaire, avec une ou deux échancrures demi-circulaires). Ces formes se retrouvent assez classiquement dans l'époque tardive. Ce sont des décors géométriques que l'on rencontre en Afrique du Nord, dans le Haut Moyen-Orient, en Aquitaine et en Gaule. La trame géométrique permet de créer des carrés dont chacun est orné d'un motif différent. Ici, un poisson et une poule sont identifiés : le poisson représente le Christ, pour la poule, on ne sait pas. En Gaule paléochrétienne, des oiseaux sont souvent représentés sur les dalles funéraires. Peut-être que cette poule est en réalité un paon stylisé ».

La souscription pour la protection et la mise en valeur du site est accessible sur le site de la Fondation du Patrimoine : <https://www.fondation-patrimoine.org/> ou sur le site internet de la commune : <http://www.valledirostino.com/> (onglet « Actualités »)

Agatha Christie en Corse ?



La célèbre romancière, si habile à masquer les indices criminels et les motivations de ses personnages, a su ménager des blancs dans sa biographie. Elle n'a jamais voulu révéler les raisons de sa disparition en 1926 ni ce qui s'était réellement passé pendant tout ce temps où Scotland Yard fut à ses trousses. Voulut-elle cacher la peine de cœur d'une femme trompée, assouvir sa vengeance dans le jeu pervers du chat avec la souris, échapper à une notoriété grandissante ? Ne s'agissait-il pas plutôt d'un habile coup de publicité ou encore d'un réel effet d'amnésie avec, en prime, la manifestation d'un trouble de la personnalité ?

De quoi exciter l'imagination et surtout motiver une enquête approfondie. Quelques indices ont permis d'envisager une piste corse. Sans doute la plus sérieuse selon l'un de ses biographes. Mais, qu'a donc fait, pendant sa disparition, la reine du crime dans l'île de Beauté à une époque où les bandits du maquis défrayaient la chronique ? Que s'est-il passé durant ces onze jours d'un calendrier serré où, sous une fausse identité, elle arpenta palaces et sentiers de rocallie ? Toutes questions auxquelles seule une enquête minutieuse pouvait permettre de répondre. Mais démêler le vrai du faux n'est pas facile dans le roman à clefs de Marie-Jean Vinciguerra, où Mrs Christie s'ingénie à brouiller, jusqu'à la fin, les pistes du labyrinthique du maquis corse.

vous reprendrez-bien un peu de Prévert ?

Les enfants qui s'aiment

Les enfants qui s'aiment s'embrassent debout
Contre les portes de la nuit
Et les passants qui passent les désignent du doigt
Mais les enfants qui s'aiment
Ne sont là pour personne
Et c'est seulement leur ombre
Qui tremble dans la nuit
Excitant la rage des passants
Leur rage, leur mépris, leurs rires et leur envie
Les enfants qui s'aiment ne sont là pour personne
Ils sont ailleurs bien plus loin que la nuit
Bien plus haut que le jour
Dans l'éblouissante clarté de leur premier amour.

Chanson de l'oiseleur

L'oiseau qui vole si doucement
L'oiseau rouge et tiède comme le sang
L'oiseau si tendre l'oiseau moqueur
L'oiseau qui soudain prend peur
L'oiseau qui soudain se cogne
L'oiseau qui voudrait s'enfuir
L'oiseau seul et affolé
L'oiseau qui voudrait vivre
L'oiseau qui voudrait chanter
L'oiseau qui voudrait crier
L'oiseau rouge et tiède comme le sang
L'oiseau qui vole si doucement
C'est ton cœur jolie enfant
Ton cœur qui bat de l'aile si tristement
Contre ton sein si dur si blanc

Complainte du fusillé

Ils m'ont tiré au mauvais, sort par pitié. J'étais mauvaise cible, le ciel était si bleu.
Ils ont levé les yeux en invoquant leur dieu,
Et celui qui s'est approché, seul, sans se hâter, tout comme eux un petit peu, a tiré à côté, à côté du dernier ressort, à la grâce des morts à la grâce de dieu.
Ils m'ont tiré au mauvais sort, par les pieds,
et m'ont jeté dans la charrette des morts, des morts tirés des rangs, des rangs de leur vivant numéroté, leur vivant hostile à la mort.
Et je suis là près d'eux, vivant encore un peu,
tuan le temps de mon mal
tuan le temps de mon mieux.

Mateo Falcone, ou quand l'honneur rend un Corse fou...

« Mateo Falcone » (ou « Mœurs de la Corse ») est une nouvelle de Prosper Mérimée, écrite en 1829. C'est l'histoire d'un père (Mateo Falcone) qui tue son fils de 10 ans (Fortunato) parce qu'il a dénoncé aux gendarmes un homme en fuite, en échange d'une montre. L'œuvre se termine ainsi : « L'enfant fit un effort désespéré pour se relever et embrasser les genoux de son père ; mais il n'en eut pas le temps. Mateo fit feu, et Fortunato tomba raide mort. Sans jeter un coup d'œil sur le cadavre, Mateo reprit le chemin de sa maison pour aller chercher une bêche afin d'enterrer son fils. En route, il rencontra son épouse, qui accourait alarmée par le coup de feu. Qu'as-tu fait ? s'écria-t-elle — Justice. — Où est-il ? — Dans le ravin. Je vais l'enterrer. Il est mort en chrétien ; je lui ferai chanter une messe. » L'honneur était sauf !! (OJC)

concert à Terlaghja



Pour le plus grand plaisir des habitants, et comme l'année dernière, Gladys et Guillaume ont donné, le 13 d'août, un concert en la chapelle Saint-Joseph de Terlaghja. Au programme, musique (œuvres d'Érik Satie, de Gabriel Fauré et de Jean-Sébastien Bach) et chant (chansons de Barbara). Une sympathique petite soirée festive a suivi cet évènement culturel. (OJC)

Joies et peines depuis le 1^{er} juillet

carnet rose : Le 15 août, naissance, à Plounéventer (Finistère) d'Augustine, au foyer de Caroline et Patrick SALLE, fils de Georgette SALLE née MATTEI, de Casa Pitti. Longue vie à la petite Augustine et toutes nos félicitations aux heureux parents ainsi qu'aux grands-parents.

mariage : Le 2 août a été célébré en mairie le mariage de Marine CRISTIANI, de Valle, fille de notre conseiller municipal Jacky CRISTIANI, et de Benjamin MAURY. U Riscamunincu présente tous ses vœux de bonheur aux nouveaux époux.

décès : Nous déplorons les décès de l'abbé Gérard FAVALELLI, de Valle, survenu le 13 octobre, à Ajaccio, d'Antoine-André SANTINI, fils de Marie et Dominique SANTINI, de Valle, survenu le 10 novembre, à Lucciana, et de Marie CALENDINI née MUSCATELLI, de Valle, survenu le 21 décembre à Travo. Une pensée également pour Marie-Paule, de Morosaglia, « notre boulangère », épouse de Pierrot BRUSCHINI, qui nous a quitté bien trop tôt le 15 juillet dernier.

erratum : Dans le n°23 du journal, nous avons omis de noter le décès de Lucien SPINAZZOLA, papa de Nicolas, de Valle, qui nous a quitté le 4 avril dernier, à Carnoux-en-Provence. Toutes nos excuses à la famille pour ce regrettable oubli.

U Riscamunincu présente ses sincères condoléances aux familles et amis des défunt.

fêtes religieuses

Le 29 septembre, la messe de la Saint-Michel, qui a été suivie de la bénédiction du cimetière communal, a été l'occasion pour les participants de se retrouver après l'office dans la salle des fêtes communale où l'Association de Sauvegarde de l'Eglise Saint-Michel avait prévu un apéritif dînatoire.

Le 8 décembre, à la suite de la messe consacrée à l'Immaculée Conception, qui s'est tenue en la chapelle de Valle, c'est au restaurant L'Espace que l'Association avait organisé un repas « Lasagnes ».

Un très beau succès pour ces deux manifestations qui ont été l'occasion de moments de partage et de convivialité.

Enfin, le 31 décembre, à Grate, s'est tenue la traditionnelle messe de la Saint-Sylvestre.

arbre de Noël communal

Le 14 décembre, avec un peu d'avance, le Père Noël était à Valle di Rustinu. Dix-neuf enfants de la commune ont ainsi reçu leur cadeau, déposé au pied d'un très beau sapin, des mains de Babbu Natale, bien secondé par Barbara. Après la remise des cadeaux, un super goûter attendait parents et enfants. Merci à Babbu Natale (Jean-Pierre), à Danièle, ainsi qu'à Pauline pour sa disponibilité et son dévouement, et à l'année prochaine ! En cette fin d'année, ce sont également 33 seniors de la commune qui ont reçu leur colis annuel.

(voir d'autres photos sur le site de la commune, volet « actualités »)



Mairie de VALLE di ROSTINO

1, U Chiosu A Favale, Paisolu di E Valle

20235 VALLE DI RUSTINU Tél : 04 95 38 70 54

Courriel : mairie-valledirostino@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.valledirostino.com>



Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

En cas d'urgence vous pouvez joindre : Le maire au 06 83 79 88 55, Le 1^{er} adjoint au 06 79 40 61 16, Le 2^{ème} adjoint au 06 08 6019 29